



achat sur internet (tromperies sur merchandise)

Par **bi_carbu**, le **09/05/2009** à **13:50**

Bonjour, je vous expose mon cas, mon compagnon a acheté sur le net une moto, or à réception de celle-ci (il n'a pas pu aller la chercher lui même car accident de travail) il constate plusieurs anomalies et du rafistolage à "3 francs six soux", il s'enquiert auprès du vendeur qui n'a jamais été joignable dans cette affaire et c'est sa fille qui minimise nos doléances et ne souhaite pas en savoir plus. A ce moment là nous avons fait un courrier recommandé, demandant le remboursement de la moitié de la vente + les frais de voyage que notre ami a fait pour aller chercher la moto à sa place. Pas de réponse, notre avocat conseil leur a fait un courrier leur intimant la même chose que nous à l'amiable et voici qu'aujourd'hui nous recevons un courrier de l'avocat de ce vendeur (un tissu de mensonge où il dit qu'on harcèle sa fille et que s'il y a des défauts c'est pratiquement notre faute car on était pas présent à la remise du produit). Comme il ment et que nous avons pas mal de photos montrant les problèmes, qu'ils ne pourront pas prouver le harcèlement téléphonique car il n'y en a pas, pourrais je savoir si j'ai des chances d'avoir un aboutissement positif ? Merci de votre réponse (désolé d'avoir été long)